

## 1. POSITIONNEMENT DU PSOM VOILE GUADELOUPE (POLE VOILE) DANS LA FILIERE SPORTIVE :

1.1. **PUBLIC** : le Pole Voile a été créée en 2001. Il recrute un public âgé de 14 à 21 ans, scolarisé ou en tout début d'études universitaires, issu des clubs sportifs guadeloupéens, sur les catégories cadet et Junior.

1.2. **FILIERE SPORTIVE** : en Voile, la nature du bateau (appelé « *support* ») utilisé lors de la compétition est déterminé par des choix personnels de style d'embarcation appelé communément « *série* » ou « *classe* » (solitaire, double, multicoque, planche à voile, quillard...) et par l'âge et le gabarit du sportif. Ainsi, depuis l'âge de 7 ans jusqu'à l'âge senior, l'embarcation va évoluer tous les 3 à 4 ans (changement de série). Les dédales de parcours entre les séries sont usuels, mais on repère cependant cinq « *filières d'accès* » classiques au haut niveau : l'Optimist (petit dériveur solitaire) ou la planche à voile de 7 à 14 ans en entrée (initiation à la voile, puis école de sport, puis compétition), puis une orientation :

- vers le catamaran (12/15 pieds, puis Hobie Cat 16, puis Formule18, puis Tornado Olympique),
- ou vers le dériveur solitaire (Laser Radial ou Europe, puis Laser Standard Olympique),
- ou vers le dériveur double (Equipe, puis 420, puis 470, puis 18 pieds australiens ou 49er Olympique),
- ou vers le quillard (Class 8 puis Melges 24, ou Match Race ou Figaro ou série Olympique),
- ou vers la planche à voile (BIC T293, puis planche Olympique ou Formula WS ou Mistral),

*Le Pole Voile Guadeloupe est composé de deux sections sur filière d'accès au haut niveau : catamaran (Hobie Cat 16) et Planche à Voile (formula WS puis Bic T293).*

### 1.2.2 le Haut niveau :

- **les pratiques** : en Voile, le haut niveau est représenté par la Course au Large (60 pieds, figaro, etc.) et l'Olympisme et le Paralympisme (13 séries), avec une moyenne d'âge de 30 ans, ce qui confère à ce sport une qualification d'activité à « *maturation tardive* »,
- **l'entraînement** : Ainsi le réseau des structures d'accès au Haut niveau en France hexagonale (pole France et Espoir) ne recrute que des jeunes adultes entre 18 et 30 ans sur les filières Olympiques et course au large exclusivement. Ce dispositif de convergence des sportifs vers des centres de préparation à la haute performance est typiquement français et diffère de nombreux autres pays qui fonctionnent très peu dans un système fédéral, mais plutôt sous forme d'équipes « *privées* ».

### 1.2.3 l'accès au haut niveau :

- **les pratiques** : les bateaux utilisés à haut niveau ne sont pas adaptés à la pratique des adolescents, qui utilisent des embarcations plus petites, moins techniques et moins chères, parfois aussi investi par des seniors dans un circuit parallèle au haut niveau, (certes de niveau international mais plus populaire que l'on peut qualifier de circuit « *amateur* »); ce domaine de pratique de « *haut niveau non Olympique* » est naturellement saisi comme filière d'accès au haut niveau selon les possibilités de parcours précisées dans le paragraphe précédant. Ces séries sont déclinées dans la structuration sportive fédérale française mais aussi internationale (Classes et ISAF qui reconnaît des « *filières Jeunes* ») et offrent pour les jeunes sportifs un circuit de compétition du niveau régional au niveau international, référence incontournable de détection de valeur puisque la Voile n'est pas une discipline aux performances mesurées (outre les records qui ne représentent pas de reconnaissance de haut niveau),

- **L'entraînement** : un réseau de centres d'entraînement contribue à positionner la structuration de l'entraînement et de la détection sur ce public et ce niveau, à l'intersection entre le club et le haut niveau : les centres permanents d'entraînement, les centres d'entraînements labellisés ou régionaux, les sections sportives, les classes à horaires aménagés, l'animation sportive fédérale au travers des actions nationales de la FFV et des Classes, certains pôles espoir, et les pôles sport outre mer.

1.3. **OBJECTIFS** : le Pole Sport Outre Mer Voile Guadeloupe, association Loi 1901, a deux objectifs : participer à la formation de la jeunesse dans le cadre du système sportif et éducatif, et former des champions :

1.3.1 Participer à la formation de la jeunesse dans le cadre du système sportif et éducatif : poursuivre la formation des clubs (après 2 à 6 ans en dériveur solitaire ou Planche à voile ou catamaran) qui, par manque de moyens et d'effectif, ne peuvent entreprendre un accompagnement vers le haut niveau, et offrir la possibilité pour un adolescent de se sensibiliser aux exigences d'une pratique intensive ; la dynamique de regroupement inter club, voire interligue du Pole Voile représente un atout de formation.

Le Pole Voile a pour objectif de faciliter l'équilibre entre formation sportive et scolaire des adolescents.

1.3.2 Former des champions : donner les perspectives éventuelles d'ouverture vers le haut niveau, dont la formation se situe par définition en France Hexagonale puisque le bassin de compétition et le plateau sportif international est plutôt en Europe Continentale.

Le Pole Voile a pour objectif de préparer, de détecter, de conseiller, d'orienter, et de faciliter l'intégration de jeunes talents dans la filière nationale. Dans ce sens, il contribue à promouvoir l'image de la Guadeloupe et à alimenter l'élite nationale des sportifs en Voile.

## **2. ESSAI DE CARACTERISATION DU NIVEAU SPORTIF DU POLE VOILE :**

Par rapport à ces deux objectifs, les indicateurs sportifs pour identifier le niveau général du Pole Voile sont :

2.1. **chiffres clés et performances** des athlètes pendant leur inscription au Pole Voile:

2.1.1 de 2001 à 2004, 40 athlètes différents (75% garçons et 25% filles) ont fréquenté le Pole Voile, pour une moyenne annuelle de 20 sportifs, soit 10% de la population de régatiers, ou encore 4% des licenciés sportifs. Le Pole Voile représente une extraction d'environ 5% des écoles de sport club,

2.1.2 Tous les athlètes ont atteint un très bon niveau interrégional et caribéen,

2.1.3 28 athlètes (70%) ont atteint le niveau « top10 » national jeune ou senior (dont 8 podiums Championnats de France jeune ou senior),

2.1.4 10 athlètes (25%) ont atteint le niveau « top10 » international jeune ou senior (dont 6 podiums Championnats d'Europe ou Monde et 2 candidatures en équipe de France).

2.2. **repérage du parcours des athlètes après le Pole Voile:**

2.2.1 chaque année, environ 30 % des athlètes arrêtent l'entraînement et leur parcours sportif. Les motifs prioritaires sont dans l'ordre :

1. bifurcation ou investissement dans les études, incompatibilité avec la disponibilité scolaire,
2. manque de temps ou éloignement des centres d'entraînement du Pole Voile,
3. contextuels (perte de motivation, manque de dynamique sportive locale, matériel ou série inadaptée, problèmes d'équipage, priorisation d'un autre loisir sportif ou culturel personnel),
4. manque de moyen financiers,

5. niveau insuffisant,

2.2.2 chaque année, environ 60 % des athlètes poursuivent leur formation au sein du Pole Voile, avec un ajustement progressif (choix de l'équipage, du matériel, du programme sportif) ; la durée de séjour d'un athlète au Pole Voile est de 1 à 3 ans,

2.2.3 chaque année, 2 à 3 athlètes (niveau international uniquement), c'est à dire 10 à 20 % de l'effectif poursuit sa formation sportive dans une structure d'accès dans l'hexagone, sur filière d'accès au haut niveau (Classes ou Monotypes) ou sur filière de haut niveau (Olympisme). En plus d'une grande motivation, d'un soutien familial, d'une combinaison de conjonctures favorables (bateau, équipier, structure d'accueil...) et d'un talent avéré qui sont les conditions nécessaires et non suffisantes, les raisons peuvent être :

- intrinsèques (choix délibéré de tenter une préparation olympique et d'élargir la formation dans le bassin de la voile européenne),
- ou extrinsèques (choix des études en métropole qui donnent l'occasion de combiner la poursuite de l'accès au haut niveau),

2.2.4 situation actuelle : en 2005, 6 athlètes issus du Pole Voile fréquentent un centre d'entraînement labellisé, un Pole Espoir ou un Pole France, dont 4 athlètes qui préparent PEKIN 2008,

### 2.3. identification du niveau par la labélisation :

2.3.1 critères d'accès au haut niveau, les labels attribués par le Ministère des Sports sont :

- le label espoir : représenté par une performance dans les 10 meilleurs au Championnats de France (cadet – junior),
- le label jeune : représenté par une performance mondiale au minimum dans les 15 meilleurs, ou environ 40% du classement des qualifiés en série olympique. Sont pris en compte les séries Olympiques, course au large, in shore (Match Race surtout), et certaines filières d'accès au haut niveau (séries Espoir des Championnats de France en perf internationales), puisque l'objectif du label jeune est d'encourager le sportif lors de son changement de série vers le haut niveau,
- le label Senior : top 20 mondial – Label Elite : top 6 mondial,

2.3.2 taux de labélisation :

- athlètes inscrits au Pole Voile Guadeloupe : le taux de labélisation est d'environ 25 % en moyenne ; le taux relativement faible s'explique par :
  - le choix de recruter au Pole Voile les sportifs assez tôt (après 2 ans d'équipe de club et de compétition) à partir d'indicateurs de potentiel de performance plutôt que sur leur performance déjà réalisées et labellisées,
  - un volume de recrutement assez important abaissant le ratio de labélisation (minimum de 6 à 10 athlètes par section) nécessaire au fonctionnement convenable du Pole Voile :
    - obtenir lors des entraînements une confrontation technique et tactique et une émulation d'équipe,
    - assurer la relève et le turn over,
  - la maturation tardive explicitée précédemment,
  - le peu de confrontation nationale et internationales limitant les occasions de performances éligibles (éloignement de l'Europe et niveau d'exigence volontaire des sélections régionales),
  - une politique fédérale de labélisation exclusivement basée sur la performance individuelle en compétition et non sur le statut (exemple : inscription en structure d'accès au haut niveau),
  - le décalage de 1 an sur l'attribution d'un label (perf de l'an passé),

- athlètes sortants : on peut repérer un taux de labélisation important l'année qui suit la sortie des athlètes du Pole Voile (en particulier le passage du statut d'espoir au label jeune), ce qui tend à prouver que le niveau n'est atteint qu'au bout de quelques années, au moment même ou le jeune doit poursuivre sa formation post Bac, et changer de catégorie si un choix sportif est envisagé. Ainsi, dans les 75 % non labellisés pendant leur séjour au Pole Voile, 30 % le deviendront plus tard, ce qui revient à dire que 50% des athlètes ayant fréquenté le Pole Voile auront atteint un statut d'athlète de haut niveau avant 2 ans.

### 3. REFLEXIONS :

3.1. **Freins** : si la Guadeloupe s'avère être un berceau de champions (Médaille d'Or aux Jeux Paralympiques d'Athènes 2004, de nombreux podiums internationaux depuis 15 ans en cata et planche à voile), les freins à l'accès au haut niveau sont :

- 3.1.1 un volume d'animation sportive de base insuffisant au niveau régional pour perpétuer une extraction plus importante de sportifs de talent (on peut encore s'inspirer de la pyramide de Coubertin), mais aussi de cadres dirigeants, arbitres et entraîneurs,
- 3.1.2 insularité : la compétition à haut niveau qui se déroule loin (manque de confrontation, de référence et de représentation),
- 3.1.3 un investissement financier lourd lors du changement de série et une prise de risque quand aux choix de carrière sociale (le grand écart en métropole à 18 ans) ; coût d'une saison sportive par athlète au niveau Pole Voile Guadeloupe : 10 K€, au niveau préparation olympique 20k€,
- 3.1.4 une perte de nos sportifs à moyen terme : si la Ligue Guadeloupéenne de Voile incite les jeunes adultes à poursuivre leur parcours vers le haut niveau tout en restant licencié en Guadeloupe, le manque de moyens pour les retenir entraîne le plus souvent une perte de l'identité guadeloupéenne au moment ou l'athlète atteint le haut niveau (on entend par Guadeloupéen un athlète licencié dans un club sportif Guadeloupéen à ce moment là).

3.2. **Perspectives** : différentes stratégies devraient permettre de valoriser et développer le haut niveau guadeloupéen :

- 3.2.1 communiquer plus sur les résultats sportifs en valorisant leur qualité (site Internet, média, partenaires institutionnels),
- 3.2.2 encourager la structuration des écoles de sport dans les clubs pour assurer la relève des générations à venir, et surtout pour former des entraîneurs et élargir l'activité sportive régionale :
  - aide à l'acquisition de matériel, dotation des meilleurs éléments issus des écoles de sport (9 à 11 ans : incitation à poursuivre la compétition)
  - valorisation des circuits de compétition par un partenaire,
  - multiplication des stages inter club et des actions de détection,
  - formation continue des entraîneurs,
  - incitation à la labélisation fédérale « école de sport » et « équipe de club »,
- 3.2.3 rajeunir le recrutement en Pole Voile (minime) afin de prolonger la durée de la formation en Guadeloupe (11 à 18 ans, soit du collège au lycée), et de rapprocher le Pole Voile des clubs,
- 3.2.4 caler la politique sportive de la Ligue Guadeloupéenne de Voile sur la politique fédérale nationale, à condition que les filières d'accès choisies se stabilisent sur des supports communs, adaptés, accessibles et reconnues au niveau international,

- 3.2.5 poursuivre les efforts en moyens structurants pour le Pole Voile (immobilier, matériel de navigation, personnel administratif) ; des propositions fiscales ou techniques pour réduire le coût de revient d'un voilier de compétition en Guadeloupe doivent être envisagées,
- 3.2.6 faciliter les échanges de sportifs (coût des déplacements : le fond d'échange contribue à environ 30% des coûts annuels des délégations Voile de la Ligue) afin de prolonger le travail des POLES vers la compétition nationale et internationale (plus de confrontation),
- 3.2.7 poursuivre la reconnaissance des athlètes reconnus de haut niveau par le Conseil Régional Archipel Guadeloupe (labels MJS + Pole Voile) et leur attribution d'une bourse individuelle facilitant leur achat ou location de matériel de compétition,
- 3.2.8 améliorer les possibilités d'accompagnement scolaire pour la minorité d'athlètes subissant des absences ponctuelles pour raison de compétition (conventions avec le rectorat et les établissements scolaires),
- 3.2.9 améliorer le réseau des POLES :
- au niveau national en Voile pour faciliter les opportunités d'orientation de nos jeunes,
  - au niveau Guadeloupe/Martinique en Voile pour élargir l'offre d'accès aux jeunes, se répartir les filières, dynamiser les échanges sportifs,
  - mais aussi le réseau des POLES sportifs en Guadeloupe (stages inter pole, regroupements à thème, échanges sportifs etc., partage de moyens, échanges des procédures administratives et des techniques),
- 3.2.10 encourager les initiatives de « team » consistant à regrouper les efforts sur des actions particulières et visant à faire progresser un groupe restreint de sportifs (dans la pyramide de Coubertin, des moyens doivent être concentrés sur des petits noyaux qui doivent fonctionner différemment),
- 3.2.11 envisager une aide au changement de série pour une sélection d'athlètes qui commencent une Préparation Olympique à la sortie du Pole Voile Guadeloupe,
- 3.2.12 développer l'accueil des Equipes Nationales pour les campagnes d'entraînement en période hivernale et y associer les acteurs du Pole Voile.